

Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 12.03.2012

Version: 5.2



Kresto® paint [SLIG® SPEZIAL]

Page 1 sur 6

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Kresto® paint [SLIG® SPEZIAL]

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation(s) recommandé(es): Utilisation cosmétique.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Evonik Industries AG

Consumer Specialties

Bäckerpfad 25

47805 Krefeld

Allemagne

+49-2151-38-1370

Adresse e-mail de la personne experte:

usgq-krefeld@evonik.com

Numéro pour appels d'urgence: +49-2151-38-1370

Téléfax: +49-2151-38-1647

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aucun danger particulier connu.

2.2. Éléments d'étiquetage

la directive 67/548/EG ou la directive 1999/45/EG

non sujet à étiquetage obligatoire

Le produit est conforme à la législation sur les produits cosmétiques.

2.3. Autres dangers

aucun(e) connu(e)

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Produit spécial de nettoyage des mains contenant un solvant, une biocharge et des tensio-actifs non-ioniques.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact avec la peau

ne s'applique pas

Contact avec les yeux

Rincer abondamment à l'eau; consulter éventuellement un médecin.

Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 12.03.2012

Version: 5.2



Kresto® paint [SLIG® SPEZIAL]

Page 2 sur 6

Ingestion Consulter un médecin en cas d'indisposition.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

aucun(e) connu(e)

4.3. Indication of any immediate medical attention and special treatment needed

Traiter de façon symptomatique

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone, extincteur à sec.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun risque connu.

5.3. Conseils aux pompiers

appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

En cas d'incendie, refroidir à l'eau les installations de stockage exposées au danger.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Le produit répandu sur le sol occasionne danger de glisser. Prevoir une ventilation suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit concentré pénétrer dans les eaux naturelles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions pour la manipulation sans danger Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation suffisante au lieu de travail. Eviter le contact avec toute matière plastique. Ne pas utiliser pour le nettoyage des surfaces, en particulier dans un endroit mal aéré.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Tenir éloigné de la chaleur et des dispositifs d'allumage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

néant

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 12.03.2012

Version: 5.2



Kresto® paint [SLIG® SPEZIAL]

Page 3 sur 6

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'hygiène	Prendre les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques et observer les règles d'hygiène.
Protection des mains	non indispensable
Protection des yeux	ne s'applique pas

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	suspension visqueuse
Couleur	beige
Odeur	parfumée
Point/intervalle de fusion	<-15 °C
Point/intervalle d'ébullition	>100 °C
Point d'éclair	> 100 °C (DIN EN 22719)
Température d'inflammabilité	365 °C (solvant)
Densité	environ 1,131 g/cm ³ (20,00 °C)
Solubilité dans l'eau	(20 °C) Soluble à l'exception du produit de friction.
pH	(20 °C) Non applicable.
Viscosité (dynamique)	< 22.000 mPa.s (20,00 °C)

9.2. Autres informations

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

voir section 10.2.

10.2. Stabilité chimique

Stable sous conditions d'utilisation normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque connu.

10.4. Conditions à éviter

Pour la préservation de la qualité du produit, ne pas exposer durablement à des températures supérieures à 40°C.

10.5. Matières incompatibles

oxydants forts

Éviter le contact avec toute matière plastique.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun risque connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 12.03.2012

Version: 5.2



Kresto® paint [SLIG® SPEZIAL]

Page 4 sur 6

Données générales D'après des connaissances relatives aux propriétés des composants, l'emploi dans le respect des consignes d'utilisation de ce produit ne représente aucun risque pour la santé.
Les expérimentations humaines et l'usage pratique ont démontré que le produit convient bien à la peau.
Une évaluation de la sécurité selon la directive UE Cosmétiques a été effectuée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Dangereux pour les eaux Pas de données de test spécifiques disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Ne pas rejeter le produit concentré dans les eaux naturelles sans épuration biologique préalable.
Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Besoin d'oxygène biologique DEV H 51 (dyn., Sapromat) 378 mg/g

Demande Chimique en Oxygène EU/440/2008/ C 6 1.525 mg/g

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas d'indications de propriétés critiques

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'indications de propriétés critiques

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et VPVB PBT : non
vPvB: non. Ces données sont des valeurs estimées basées sur la composition.

12.6. Autres effets néfastes

Informations générales Aucun risque connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit A éliminer conformément aux réglementations locales en vigueur, par exemple dans des usines d'incinération adéquates.

Emballages non nettoyés Les emballages intacts peuvent être réutilisés après nettoyage adéquat, sous la propre responsabilité de l'utilisateur.

Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 12.03.2012

Version: 5.2



Kresto® paint [SLIG® SPEZIAL]

Page 5 sur 6

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

voir section 14.2.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Transport par route ADR/GGVSEB

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

Transport par route RID/GGVSEB

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

Transport par voies d'eau intérieures ADN/GGVSEB (Allemagne)

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

Transport par mer IMDG/GGVSee

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

Transport aérien ICAO/IATA

Produit non dangereux selon les directives sur le transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

voir section 14.2.

14.4. Groupe d'emballage

voir section 14.2.

14.5. Dangers pour l'environnement

Si non indiqué dans 14.2, alors non concerné

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir section 14.2.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Homologation de transport, voir prescriptions

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation nationale

État d'enregistrement

REACH (UE)	listé ou exclu
TSCA (USA)	listé ou exclu
DSL (CDN)	listé ou exclu
AICS (AUS)	listé ou exclu
METI (J)	listé ou exclu
ECL (KOR)	listé ou exclu
PICCS (RP)	listé ou exclu

16. AUTRES INFORMATIONS

Fiche de Données de Sécurité

selon le règlement (CE) 1907/2006

Etat: 12.03.2012

Version: 5.2



Kresto® paint [SLIG® SPEZIAL]

Page 6 sur 6

Indications sources

manuels et publications pertinentes
examens effectués en nos laboratoires
études toxicologiques et éco-toxicologiques menées en nos laboratoires
études toxicologiques et éco-toxicologiques menées par d'autres fabricants
SIAR
OECD-SIDS
RTK public files

Les lignes signalées par || ont été modifiées par rapport à la version précédente.

Cette information et tout autre conseil technique sont basés sur notre connaissance et notre expérience actuelles. Toutefois, ils n'entraînent aucune responsabilité contractuelle ou légale de notre part, y inclus pour ce qui concerne les droits de propriété intellectuelle des tiers, notamment les droits sur les brevets. En particulier, aucune garantie contractuelle ou légale, qu'elle soit expresse ou implicite, y inclus sur les caractéristiques du produit, n'est donnée ni ne saura être déduite. Nous nous réservons le droit d'effectuer toute modification, afin de tenir compte des évolutions technologiques ou des développements futurs. Le client n'est exonéré de son obligation de réaliser des contrôles approfondis et des essais des produits reçus. Les performances du produit ici décrites doivent être vérifiées par des essais, qui devront être réalisés par des experts qualifiés sous la seule responsabilité du client. La référence à des dénominations commerciales utilisées par des sociétés tierces ne constitue pas une recommandation et n'implique pas que des produits similaires ne peuvent pas être utilisés.

Date d'impression : 10.12.2013